



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026

N° C07_05_2026_10 - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de commissaires membres

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	79	2	81	5

Pour : 81	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRETET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, BAUDRIT Isabelle, CHAILLER Catherine, DUCOURTIEUX Jean-Claude, CHESNEAU Etienne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, MOREAU Olivier, GALIGAZON David, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BEURET Lucie (pouvoir donné à ÉMERIT Christian), GUÉRY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, LEVASSEUR Dominique, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de commissaires membres

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A et ses articles 346 A et 346 B ;

Vu la délibération n°38-2017 du conseil communautaire du 27 mars 2017 de la communauté de communes du Cellois, Coeur de Poitou, Mellois et Val de Boutonne portant création du commission intercommunale des impôts directs ;

Vu les propositions des communes relatives aux commissaires titulaires et aux commissaires suppléants ;

Dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, il est institué une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres, à savoir :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué ;
- dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants.

Ces commissaires doivent répondre aux conditions suivantes :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU).

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 40 noms :

- 20 noms pour les commissaires titulaires ;
- 20 noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PROPOSER la liste suivante au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires proposés
(Nom - Prénom)
PICARD Marylène -
NEE Nicole -
WATTEBLED Frédéric -
HEURTEBISE-DANIAUD Murielle -

DUCROS Alain -
STOFFEL Claude -
GRIMALDI Karine -
BONNISSEAU Denis -
PELTIER Jérôme -
DESFONTAINES Catherine -
BERNARD Eric -
RAGOT Guillaume -
MACHET Anette -
PROUST Dany -
COYAU David -
GOUJEAU Christian -
CACLIN Philippe -
BOUCHEREAU Isabelle -
FAURE Didier -
BONNIN Jean-Marie

Commissaires suppléants proposés	
(Nom - Prénom)	
GRASSWILL François -	
RAGOT Nicolas -	
HEURTEBISE Isabelle -	
FOUCHE Patrice	
CHARPENTIER Patrick -	
CHASSIN Julien -	
BARILLOT Bernard	
DURGAND François	
NIVELLE Jean-Pierre	
HAYE Jean-Marie	
BARILLOT Dorick	
JULIEN Guillaume	
MACAUD Isabelle	
BLANCHET Philippe	
ASSAILLY Sébastien	
HUCTEAU Patrice	
VALERY Nicolas	
YOU Thierry	
ROUXEL Patricia	
LEFEBVRE Régis	

- AUTORISER le président à transmettre cette liste au Directeur départemental des finances publiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président